Société suisse de numismatique

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **3 (1893)**

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

14me Assemblée générale tenue à Genève le samedi 30 septembre 1893.

Séance à 10 h. du matin, au Cabinet des médailles de la Ville de Genève, mis gracieusement à la disposition du comité par le Conseil administratif, sous la présidence de M. Paul Strœhlin, président. Trente membres de la Société et différentes personnes s'intéressant à la numismatique sont présents, ainsi que des représentants des principaux journaux genevois.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture de lettres d'excuses de plusieurs sociétaires empêchés de se rendre à l'Assemblée, et de M. le Conseiller administratif André Bourdillon, également empêché; il lit ensuite un rapport sur la marche de la Société depuis la dernière réunion, tenue à Fribourg en 1892, rapport dont le texte est imprimé plus loin.

M. Perron, trésorier, communique le compte rendu financier pour l'année 1892. On trouvera également ce document plus loin.

Il est donné connaissance à l'Assemblée du rapport des vérificateurs des comptes, qui déclarent approuver les écritures; décharge est donnée au trésorier pour sa gestion de 1892.

Sur la proposition du comité, l'Assemblée nomme par acclamation membres honoraires de la Société : M. Ernest Babelon, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris, et MM. Francesco et Ercole Gnecchi, directeurs de la *Rivista italiana di numismatica*, à Milan. M. Babelon remplace M. Aloïs Heiss, notre illustre membre honoraire, récemment décédé.

Après une expérience de trois années, on a reconnu qu'il serait bon d'apporter quelques légères modifications aux statuts. Tous les membres de la Société ayant reçu le projet de modifications, les change-

ments proposés par le comité ne seront pas reproduits ici. Ces changements ayant été votés par l'Assemblée, tels quels ou avec amendements, une nouvelle édition des statuts sera imprimée et envoyée à tous les membres de la Société.

Les fonctions du comité étant arrivées à leur terme, il y a lieu de procéder au renouvellement de celui-ci. Aucune ville de la Suisse ne se présentant pour devenir le Vorort de la Société, Genève est désignée pour continuer à l'être pendant une nouvelle période de trois années.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection du comité, au scrutin secret. Sont élus :

MM. Paul Strœhlin, président,	par	28	voix	sur 30 votants.
Dr Aug. Ladé, vice-président,	»	27	»	»
Jaques Mayor, secrétaire,	»	28	»	»
Simon Perron, trésorier,	»	28	»	»
Aug. Cahorn, bibliothécaire,	»	28	»	»
Hri Cailler, membre adjoint,	»	27	»	»
Amédée Burri, »	»	13	»	»

M. P. Strœhlin remercie l'Assemblée pour la marque de confiance qu'elle lui accorde.

MM. Henri Liemne, à Genève, et Robert Weber, à Zoug, sont confirmés dans leurs fonctions de vérificateurs des comptes.

Neuchâtel est désigné éventuellement comme lieu de la prochaine Assemblée générale, dont le comité est chargé de préparer l'organisation.

La partie administrative de la séance étant terminée, M. le Dr Ladé communique une série de pièces genevoises ayant le caractère de monnaies obsidionales ou de nécessité : ce sont d'abord les pièces de 12, 6 et 1 sols de 1590, bien connues et destinées aux soldats de genève ; puis les pièces de 2 et 1 deniers sans date que Blavignac et d'autres auteurs attribuent à la même époque, enfin plusieurs variétés de marques en cuivre, en partie inédites, sur quelques-unes desquelles on lit : POVR LE VIN et dont d'autres ne portent ni inscription, ni chiffre quelconque. M. Ladé établit par des preuves qui s'appuient l'une l'autre, entre autres par le fait que les marques *pour le vin* portent au revers les lettres I · C · , initiales de Jean Chenu, maître de monnaie de 1588 à 1592, que toutes ces pièces ont été émises à la même époque que les monnaies proprement dites et qu'elles étaient des bons représentant des quantités déterminées de vin, de pain et d'autres denrées qu'on distribuait aux soldats, et probablement aussi

aux citoyens de la ville, serrée de près par l'ennemi et où les vivres manquaient comme dans une place assiégée.

La séance est levée à 11 h. 45.

J. MAYOR, *secrétaire.*

Après la séance, les membres de la Société présents examinent les collections du Cabinet des médailles et la salle des manuscrits de la Bibliothèque; puis ils se transportent au restaurant Villard, où a lieu un banquet fort bien servi et très animé, pendant lequel le jeton commémoratif à l'effigie de J.-C. Hedlinger, le célèbre médailleur schwytzois, est distribué aux assistants (1); M. P. Strœhlin en remet un exemplaire spécial en argent à M. Hugues Bovy, l'artiste distingué auquel on doit la gravure de cette charmante médaille. MM. Paul Strœhlin, J. Sandmeyer, Ch. Fama, J.-J. Künzler, Dr A. Ladé et Louis Dufour ont porté différents toasts.

L'après-midi a été consacré à la visite de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or et de ses nouveaux ateliers de frappe, où les assistants ont reçu des exemplaires en aluminium d'un petit jeton émis par l'Usine et gravé par M. Georges Hantz, notre collègue (2), et de l'atelier de frappe de M. J.-L. Furet (ancien atelier Bovy), où des exemplaires du jeton commémoratif ont été frappés sous les yeux des personnes présentes. Une réunion familière pleine d'entrain a terminé cette intéressante journée.

On s'est également rendu dans l'après-midi, à l'exposition de numismatique organisée par le comité à l'occasion de l'Assemblée générale et pour laquelle le Conseil administratif de la Ville de Genève a bien voulu prêter une des salles du Musée des Arts décoratifs. Cette exposition était fort intéressante; les journaux en ont rendu compte et l'un de ces articles a été reproduit par la *Monthly Numismatic Circular* de MM. Spink and Son (n° 14); elle comprenait :

Une collection presque complète de l'œuvre des Dassier (collections S. Perron, P. Strœhlin et diverses) et un certain nombre de coins originaux des mêmes médailles (cabinet des médailles de la Ville et musée des Arts décoratifs).

Une importante collection de médailles de Hedlinger (collection P. Strœhlin).

(1) Voy. au sujet de ce jeton, ci-devant, p. 347.
(2) Voy. ci-devant, p. 210 et 348.

Trois remarquables séries de pièces donnant des spécimens typiques de la glyptique italienne, française et allemande du temps de la Renaissance et au XVII[e] siècle ; médailles frappées ou coulées, médaillons en métal, en bois ou en ivoire, grandes raretés ou pièces uniques (coll. P. Strœhlin).

Deux séries de monnaies et de médailles suisses, en or et en argent, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (coll. P. Strœhlin).

Différentes séries (monnaies grecques et romaines, monnaies d'or des rois d'Angleterre, nouvelles monnaies italiennes d'argent, écu de l'exposition colombienne, monnaies et médailles diverses) appartenant à MM. Spink and Son, à Londres.

Le thaler unique de Genève 1554, et des thalers de Zurich, uniques également (coll. Arnold Meyer).

Des spécimens de chacun des types de la trouvaille du Salève, classés par M. le D[r] A. Ladé (coll. P. Strœhlin et A. Ladé).

D'intéressantes séries de monnaies et de médailles de toutes les époques, constituant une sorte d'histoire de la monnaie et de l'art de la gravure à travers les âges (coll. A. Burri).

Un exemplaire en or du Bundesthaler de Stampfer et diverses monnaies genevoises (coll. A. Revilliod).

Trois séries de testons, de thalers et de 10 batzen, suisses et étrangers (coll. Al.-St. van Muyden).

La numismatique des tirs genevois (coll. D[r] C. Reymond).

Une collection de reproductions en plâtre de médaillons de Antoine Bovy (musée des Arts décoratifs).

La collection, presque complète, des médailles gravées par M. Hugues Bovy (coll. diverses).

Une collection de poinçons pour fonds de montres et autres bijoux, des modèles, des coins et des médailles gravés par M. Georges Hantz pour l'Usine genevoise de dégrossissage d'or.

Des médailles gravées par M. Charles Richard (coll. de l'auteur).

Des médailles gravées par M. V.-L. Schlütter (coll. de l'auteur).

Une série de médailles frappées à l'atelier de M. J.-L. Furet (coll. J.-L. Furet).

Une collection de billets de banque suisses (coll. P. Strœhlin).

Médailles diverses (coll. C. Balliard et J. Mayor).

Une collection de sceaux des cantons et des villes suisses (coll. Ad. Gautier).

Une collection de sceaux et de cachets suisses (coll. Michaud, à la Chaux-de-Fonds).

Des dessins à la plume exécutés pour la *Revue suisse de numismatique* et d'autres publications numismatiques, exécutés par M. Alb.-St. van Muyden.

La série des planches en phototypie, épreuves avant la lettre, exécutées par la maison Thévoz et C^e^, pour la *Revue suisse de numismatique.*

Une collection de marques de potiers d'étain genevois et suisses (coll. Lacombe).

Un portrait de Jean Dassier (app. à M. Max Perrot).

Un portrait de Frédéric Soret (app. à M. Adrien Le Cointe).

Un portrait de Anthony Durand (app. à M. Edgar Durand).

Des documents et des estampes relatives aux monnaies, etc. (coll. P. Strœhlin).

Enfin la série des différents métaux du jeton commémoratif, le diplôme et le sceau de notre Société et la médaille frappée pour l'Assemblée générale de 1890 (archives de la Société).

Comme on le voit par l'énumération qui précède, cette exposition ne présentait aucun ensemble; elle n'avait pas, du reste, la prétention d'offrir à ses visiteurs un tout complet — à part l'œuvre des Dassier — il ne s'agissait que de montrer un certain nombre de pièces recommandables par leur valeur artistique ou leur rareté, des types des différentes époques et des divers genres de gravures en médailles et en monnaies, avec quelques matériaux pour l'histoire de la numismatique. Telle qu'elle était, l'exposition a obtenu un grand succès, non seulement auprès des numismates et des collectionneurs, mais encore auprès de la population genevoise qui l'a beaucoup fréquentée.

Comme on l'a dit, c'était un jalon posé en vue de la grande Exposition nationale suisse de 1896, à laquelle les membres de notre Société seront sans doute appelés à participer.

***

Rapport du Président sur la marche de la Société pendant l'année 1892-1893.

Messieurs et chers Collègues,

Suivant l'usage, je viens, au nom du comité, vous présenter le rapport annuel sur la marche de notre Société. J'ai peu de faits nouveaux à enregistrer. Notre année numismatique s'est écoulée sans grands incidents. Laissant de côté les questions financières, dont notre trésorier vous entretiendra d'une façon plus compétente, nous allons, si

vous le voulez bien, passer en revue les différents départements de notre petite administration.

DES MEMBRES

Le dernier exercice de notre compagnie a été très calme sous le rapport du mouvement des membres.

Nous avons perdu neuf membres par suite de démissions, auxquelles il faut ajouter trois membres décédés. Parmi ces derniers, nous avons eu le regret de compter notre collègue, M. Théodore Henlé, trésorier de la Société. M. Henlé a été remplacé par M. Simon Perron, qui devait lui succéder à partir de l'année 1893. Le chiffre des pertes est compensé par neuf candidats reçus par le comité. Le nombre des abonnés à la *Revue* s'est accru d'une façon réjouissante.

Il est extrêmement difficile de continuer nos publications périodiques avec un budget aussi restreint que le nôtre et, en tous cas, nous ne pouvons ni subventionner une œuvre de longue haleine, ni nous charger d'importantes illustrations.

Nous prions donc nos collègues de faire chacun dans leur ville une active propagande pour augmenter le nombre de nos membres. Le but que nous poursuivons est un but national et patriotique. Par la connaissance toujours plus répandue de nos antiquités numismatiques, nous développons l'attachement au pays natal et nous avons quelque droit à la reconnaissance nationale. Il serait donc utile d'obtenir des subventions de différentes villes et états suisses sous forme d'abonnements à notre *Revue* et de rechercher dans chaque canton quelles sont les personnes disposées à coopérer à notre œuvre.

LOCAL

Le comité aura à s'occuper l'année prochaine du renouvellement du local. La sous-location que nous avons faite prend fin au mois d'avril prochain. Il est de toute nécessité d'avoir une chambre pour y conserver les collections, les archives et la bibliothèque, qui ont beaucoup souffert autrefois des différents transports. Un local plus grand serait désirable, car la petite chambre que nous avons actuellement est complètement remplie et ne peut servir aux assemblées, vu son exiguïté. La température équatoriale en été et glaciale en hiver contribue, avec le manque d'air absolu, à faire de ce local l'endroit le moins propre aux réunions familières.

La question du local est assez importante, car nos ressources financières sont très restreintes et nous ne pouvons pas cohabiter avec

d'autres sociétés à cause de nos bibliothèques et collections, qui demandent à être enfermées dans un local spécial.

Des démarches ont été faites par votre Comité auprès des autorités communales, cantonales et fédérales, mais elles n'ont pas abouti.

CONCOURS DE NUMISMATIQUE

Le concours ouvert par la Société suisse de numismatique n'a pas eu beaucoup de succès. Le jury attend toujours les mémoires à venir. Nous ne pouvons nous expliquer cette indifférence regrettable, mais nous espérons qu'en prolongeant le concours d'une année nous arriverons à un meilleur résultat. Au cas où il ne se présenterait aucun concurrent, le comité utilisera dans un autre but, d'accord avec le donateur, la somme destinée au prix de numismatique.

Parmi les travaux numismatiques que nous aimerions voir entreprendre par les membres de notre Société et qui intéresseraient les lecteurs de notre *Revue*, nous attirons spécialement l'attention sur les suivants :

— Une hagiographie numismatique suisse.

— Un armorial numismatique suisse.

— Des monographies complètes de Glaris, Uri, Zurich et Zoug.

— Un travail sur l'ensemble des médailles des tirs cantonaux de toute la Suisse.

— Une étude d'ensemble sur les bractéates suisses.

— Un tableau des systèmes monétaires suisses de toutes les époques.

— Et surtout un travail d'ensemble sur la numismatique gauloise et mérovingienne de la Suisse.

Pour ce dernier travail on trouverait d'amples documents dans les publications françaises depuis 1850 jusqu'à nos jours. Beaucoup d'attributions un peu hasardées devraient cependant être rectifiées.

Vous voyez, Messieurs, par les quelques indications ci-dessus qu'il y a encore beaucoup à faire dans le champ de la numismatique suisse et nous espérons que vous y moissonnerez amplement.

BIBLIOTHÈQUE

Le bibliothécaire en charge, M. Reber, a cru devoir pour des motifs personnels ne pas conserver ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat et a envoyé sa démission au comité qui s'est vu forcé de l'accepter. M. Cahorn, vice-bibliothécaire, que M. Reber avait chargé de le remplacer provisoirement depuis plus d'une année, a donc dirigé à lui seul notre bibliothèque depuis six mois.

Depuis son arrivée à Genève et surtout pendant cette dernière année, la bibliothèque a beaucoup augmenté et presque doublé. Les livres sont maintenant classés dans un grand corps de bibliothèque, rangés avec ordre et d'un accès facile; ce qui n'était pas le cas avant leur transport dans le local actuel.

Depuis le 1er janvier au 30 septembre 1893, le nombre des consultants de la bibliothèque a été de *neuf*. Ils ont sorti 39 ouvrages formant 42 volumes. Ce nombre dépasse celui des années précédentes, cependant nous regrettons de voir nos membres user si peu des documents que nous mettons à leur disposition.

Le vice-bibliothécaire, M. Cahorn, s'est occupé de la confection du nouveau catalogue. Il a terminé la révision des anciennes fiches qui sont corrigées et remises en ordre et a commencé le classement des nouveaux volumes. Il pense que le catalogue détaillé pourra paraître dans le courant de l'année 1894.

ARCHIVES

Nos archives sont maintenant dans le local de la bibliothèque, classées dans un meuble spécial. Elles se sont augmentées cette année de quelques documents peu importants, tels que correspondances, livres de compte, etc. M. Cahorn a remis en ordre et classé les archives un peu négligées jusqu'alors.

COLLECTIONS

Le fait d'avoir un local fixe pour la bibliothèque a donné plus d'essor à nos collections. De généreux collègues nous ont offert des cartes, portraits, moulages et photographies pour garnir les parois encore vides. Les graveurs, membres de notre société, continuent à envoyer assez généralement leurs médailles et plusieurs de nos collègues de la Suisse et de l'étranger ont envoyé cette année des dons importants. Nous engageons beaucoup Messieurs les membres de la Société à encourager cette création qui, jusqu'à présent, est restée à l'état le plus embryonnaire et ne pourra être de quelque utilité qu'en présentant des séries un peu complètes. Il ne faudra pas négliger non plus les moulages, copies et reproductions de pièces rares et uniques.

RAPPORTS AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS

Depuis l'assemblée de Fribourg en 1892, nous sommes entrés en relations d'échange avec les Sociétés suivantes:

La Société des antiquaires de Zurich.

La Société florimontane d'Annecy.

La Société royale de numismatique, à Londres.

La Société italienne de numismatique.

La Société impériale et royale d'héraldique « Adler », à Vienne.

La Société hollandaise de numismatique, à Amsterdam.

La Société américaine de numismatique et d'archéologie, à New-York.

Ces sociétés publient chacune d'importants périodiques qui sont venus combler les vides de notre bibliothèque. Le comité a obtenu aussi l'échange de nos publications avec les éditeurs de

La Revue de numismatique, à Paris.

Giornale haraldico, à Bari.

L'échange n'ayant pu être obtenu avec l'éditeur de la *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin, le comité a ouvert entre quelques membres genevois une souscription qui a été immédiatement couverte et a permis d'abonner la Société.

Les meilleurs rapports n'ont cessé de régner entre notre Société et toutes ses correspondantes. Plusieurs de nos membres qui se rendaient à l'étranger, ont reçu un très bon accueil sur la simple déclaration de leur titre de membre de la Société et ont pu apprécier ainsi l'utilité de ces relations internationales.

PUBLICATIONS

Si notre compagnie possède dans son sein beaucoup de collectionneurs renommés et des membres zélés sous d'autres rapports, elle manque par contre d'auteurs numismatistes ou héraldistes, et nous regrettons d'avoir si peu de nouveaux collaborateurs. Le nombre des fidèles amis de notre *Revue* n'a guère varié et la rédaction a dû beaucoup chercher cette année pour arriver à vous servir le nombre voulu de livraisons. Malgré le désir de la rédaction, il a fallu réunir en un seul trois fascicules de la *Revue*, car il a été impossible de réunir un nombre suffisant de chroniques et menues communications pour accompagner, comme il est d'usage, les mémoires envoyés.

Nous faisons donc un chaleureux appel à tous les membres de notre Société, pour que désormais ils participent d'une façon plus active à la *Revue*. Notre publication commence à prendre à l'étranger un rang honorable et a été appréciée dernièrement par plusieurs revues de la façon la plus élogieuse. Il faut donc ne pas négliger ces encouragements et faire tout notre possible pour ne pas déméríter à cet égard.

Avant de pouvoir entreprendre une œuvre d'ensemble sur un de nos

cantons ou sur un point de numismatique générale, chacun de nous peut communiquer à la *Revue* des investigations sur un point de détail ou envoyer de petites monographies locales qui, en se groupant, finiront par former un ensemble fort important. La notation des trouvailles faites en terre est aussi d'une grande importance, surtout pour la période celtico-gauloise encore très peu connue pour la Suisse.

Nous tenons plus au fond qu'à la forme et nous engageons ceux de nos collègues qui se laissent un peu effrayer par l'idée de se lancer dans la littérature, à envoyer au comité de rédaction, sous forme de lettres, les renseignements qu'ils ont recueillis. Il ne faut pas oublier que pour une foule de documents, ce ne sera pas le plus savant numismatiste qui en tirera les meilleures conclusions, mais bien le collectionneur local, au courant des moindres détails de l'histoire de sa terre natale. Les renseignements de première main sont toujours les bienvenus.

Les personnes éloignées d'un grand centre et n'ayant pas à leur disposition de grandes bibliothèques numismatiques, ne peuvent souvent décrire convenablement leurs pièces, ni trouver la monographie de l'événement dont ils aimeraient à s'occuper. Dans l'intérêt de ces collectionneurs un peu déshérités, et aussi pour venir en aide à nos savants qui, malgré toutes leurs recherches, rencontrent encore des coins plein d'obscurité, nous avons créé dans la *Revue* une nouvelle rubrique, celle des questions et réponses en imitant en cela l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, la feuille d'informations scientifiques la plus appropriée au but que nous poursuivons. La *Revue* n'avait pas encore paru depuis une semaine, qu'il arrivait déjà sept réponses aux questions proposées. Vous pouvez juger par là, Messieurs, de l'importance de ce nouveau rouage et nous engageons tous les membres à en profiter sans fausse honte et à mettre ainsi en pratique notre belle devise: *Un pour tous, tous pour un.*

Le comité propose à votre acceptation un important changement dans la rédaction de la *Revue*. Cette publication, prenant toujours plus d'importance et nécessitant plus de travail et de longues lectures, il est désormais impossible de charger une seule personne de cette besogne, très honorifique il est vrai, mais qui ne peut se faire que dans les moments de loisir du titulaire, puisque la Société ne peut pas avoir un rédacteur salarié se consacrant absolument à ses besoins.

Les occupations toujours croissantes de votre rédacteur l'ont engagé dans l'intérêt de la *Revue* à remettre ses fonctions au comité. Le dernier numéro de la *Revue*, rédigé avec l'aide du comité entier, a donné

un assez bon résultat pour que celui-ci vous propose un nouveau système de rédaction. De cette façon, chacun des sept membres de notre comité pourra s'occuper d'une des fractions de la *Revue* et arriver plus vite au bout de sa tâche.

En divisant les charges de la rédaction, en augmentant le nombre des travaux, en créant de nouvelles rubriques de nature à intéresser ses lecteurs, nous avons déjà beaucoup fait pour lancer notre enfant dans le monde ; mais, Messieurs, vous savez tous que la bonne santé et la vie sont la base de tout et qu'un enfant débile de sa nature ne peut arriver à l'âge mûr qu'en l'entourant des soins les plus attentifs.

Le seul remède tonique et fortifiant pour notre jeune *Revue* est, je regrette de le dire, Messieurs et chers collègues, l'augmentation de nos ressources financières.

L'argent, dit le proverbe, ne fait pas le bonheur, cela est vrai, mais il y contribue beaucoup. En tous cas, les frais d'impression et surtout d'illustration de nos publications absorbent le plus clair de notre revenu et nous forcent souvent à nous arrêter en route.

A notre avis, il ne faudrait pas chercher de nouvelles sources de revenus en augmentant les abonnements ou les cotisations, mais bien par une habile progagande recruter de nouveaux adhérents.

Nous ne voulons pas terminer ces quelques lignes sans jeter un coup d'œil sur les travaux en préparation qui peuvent vous intéresser.

Messieurs les conservateurs de la Bibliothèque nationale à Paris continuent la publication des remarquables catalogues de cette collection. Parmi ceux qui intéressent la Suisse, citons en première ligne le Catalogue des monnaies gauloises par feu Muret et M. de la Tour. Ce catalogue très peu détaillé, mais donnant de bonnes indications sur les trouvailles et les poids, est accompagné d'un remarquable atlas. Notre pays y est représenté par les monnaies des Boïens, Helvètes, Sequanes, Eduens, Rhétiens et Allobroges. Le Catalogue des monnaies mérovingiennes par M. Prou est aussi des plus remarquables, et nous intéresse tant par son introduction que par les représentants suisses de cette période. Le Cabinet de la bibliothèque nationale possède des monnaies mérovingiennes de presque toutes les villes suisses connues. — M. de Belfort a terminé sa Description des monnaies mérovingiennes. Ce travail ne fait pas double emploi avec le précédent, mais ils se complètent mutuellement.

Le « Corpus » des monnaies et médailles suisses entrepris par votre serviteur avance lentement, mais a progressé cette année. Plus de trois mille fiches descriptives sont terminées. Les copies de docu-

ments et d'archives remplissent déjà trois grosses liasses et l'infatigable dessinateur, M. van Muyden, a déjà exécuté près de cinq cents dessins à la plume pour cet ouvrage. Les premières parties qui seront publiées paraîtront probablement vers la fin de l'année prochaine. Ce seront la période celtique et gauloise et les médailles de l'ancien corps helvétique. Ces deux parties sont à peu près terminées. Les reproductions de monnaies seront données en clichés dans le texte et les médailles seront phototypiées d'après des moulages en plâtre sur planches hors texte.

Notre secrétaire, M. J. Mayor, travaille activement à la table analytique détaillée des 11 années du *Bulletin*. Elle sera probablement imprimée l'an prochain.

M. le Dr Ladé, en publiant d'une façon détaillée la trouvaille du *Salève* nous fera prochainement part d'importantes découvertes concernant l'histoire monétaire de l'évêché de Genève et commentera comme elle le mérite cette importante trouvaille monétaire.

M. de Palézieux travaille toujours à l'histoire monétaire du Valais. La partie descriptive est terminée.

M. Fritz von Jecklin, notre zélé collaborateur, entreprend la description détaillée des monnaies grisonnes, en commençant par l'évêché de Coire.

M. Corragioni, de Lucerne, met la dernière main à un Manuel de numismatique suisse que nous avons pu lire dernièrement et qui nous a vivement intéressé. Il y a là une foule de documents, sinon nouveaux, du moins du plus grand intérêt. Ce livre sera indispensable à tous les collectionneurs suisses et facilitera l'orientation première pour les jeunes numismates.

M. Geigy, de Bâle, publiera prochainement une bibliographie numismatique suisse dans la *Bibliographie suisse* entreprise par le bureau fédéral de statistique. Ce travail sera d'une bien grande utilité pour tous et comblera une lacune qui préoccupe la Société depuis de longues années.

M. Wavre termine son Histoire numismatique de Neuchâtel, qui paraîtra prochainement.

Beaucoup d'autres travaux moins importants sont sur le chantier, nous n'avons voulu que nommer les principaux et surtout ceux qui sont presque terminés. Espérons que l'année 1894 sera aussi fructueuse que celle qui vient de s'écouler.

P. STRŒHLIN, *président.*

***

Rapport du Trésorier pour 1892.

Messieurs,

J'ai à vous présenter en lieu et place de notre regretté collègue Th. Henlé, décédé si malheureusement pour nous en novembre dernier, le rapport financier pour 1892. Mon rôle s'est borné seulement à solder quelques dépenses déjà faites, à encaisser les diverses sommes dûes encore à notre Société et à établir les comptes qui suivent.

De l'exercice 1891 il restait.....	Fr.	812 20
	»	208 05
	Fr.	1020 25

en caisse chez MM. Lacroix et Boveyron, nos banquiers.

(Cette somme, exacte sans doute comme position de la caisse à l'époque où vous a été présenté le dernier rapport, ne représentait pourtant pas tout à fait, nous le verrons plus tard, l'état financier de notre Société à fin 1891, quelques encaissements restant à faire et quelques notes n'ayant été présentées et acquittées que plus tard).

Dans le courant de 1892, nous avons reçu.....	»	1680 —

cotisations de :

168 membres à fr. 10. Fr. 1680.

(167 détaillés dans la liste que nous avons fait paraître dans le *Bulletin* 1892, plus 1 omis, M. E. Hahn, à St-Gall.)

Le produit des abonnements s'est élevé à.....	»	498 —

soit 36 abonnés au *Bulletin* à 3 fr. Fr. 108 —

26 » à la *Revue* à 15 » » 390 —

Fr. 498 —

et nous avons eu le plaisir de recevoir 15 nouveaux membres qui nous ont versé comme droit d'entrée (à fr. 10)	»	150 —

Le produit de nos publications, en outre des abonnements, se divise en:

Fr. 391 — Remboursement de tirages à part de l'année courante par leurs auteurs.

» 566 05 Produit de la vente de numéros isolés, années antérieures, etc.

Fr. 957 05	»	957 05
et annonces.....	»	168 —
A reporter :	Fr.	4473 30

Report : Fr. 4473 30

Il est à remarquer que tandis que le chiffre des ventes est le plus élevé obtenu et de beaucoup (l'an dernier francs 292,50), celui des annonces est bien plus faible qu'en 1891 (fr. 301,50, inférieur déjà à celui de 1890, francs 513,50).

Notre compte courant chez MM. E. Lacroix et Boveyron, au commencement de 1892, créancier de fr. 208,05, se trouve à la fin débiteur de ..... » 73 30

Comme vous l'a annoncé mon prédécesseur à l'assemblée générale à Fribourg, nous avons reçu cette année :

Fr.	500 —	de feu Madame Laure Strœhlin.
»	200 —	de notre ami et président M. Ch. Strœhlin et de plus une collecte faite entre membres genevois a produit:
»	338 —	qui ont été versés à la caisse générale.
Fr.	1038 —	

Cette somme a été utilisée comme suit :

Fr.	718 55	Achat de 7 lots 3 % Genevois (en attendant que les fr. 700, legs et don Strœhlin aient reçu leur destination spéciale.
»	56 40	Achat d'une partie d'un modeste mobilier, complété ensuite par de généreux donataires, pour le local que notre bibliothèque grandissante nécessitait, et
»	260 —	ont été versés à la caisse par les membres genevois pour faciliter à la Société le paiement de sa première année de loyer.
Fr.	1034 95	

Il ne reste donc plus de disponible sur ces fonds spéciaux que ..... » 3 05
qui ne figurent ici que pour mémoire.

Pour en finir avec les rentrées de 1892, nous n'avons plus qu'à y ajouter ..... » 16 15
bénéfice du compte de Profits et Pertes.

Fr. 4565 80

Le côté des dépenses, outre les menus frais indiqués dans le compte de P. et P., sera plus court, il se compose seulement de : Fr. 3381 30
impression et illustration de la *Revue* et du *Bulletin*, et
de..... » 1076 15
balance entre :

Fr. 1462 45 Notes diverses acquittées en 1892 et concernant 1891, et

» 386 30 Encaissement en retard à la fin de 1891.

Nous recommençons donc l'année 1893 avec un solde
en caisse de..... » 108 35
toutes dépenses soldées et encaissements faits.

Fr. 4565 80

S. PERRON, *trésorier.*

***

Extrait des procès-verbaux du comité.

Séance du 29 septembre 1893. — MM. Ernest Kuhn, libraire à Bienne et Antoine Benassy-Philippe, négociant à Genève, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. Emile Turrian et Paul Strœhlin et Alix Vincent et Paul Strœhlin.

Séance du 1er octobre. — M. Charles Lacroix, directeur de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, à Genève, a été reçu au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. Georges Hantz et P. Strœhlin.

Séance du 10 octobre. — MM. Paul Perrenod, fabricant d'échappements, à Genève, et le colonel Charles Rigaud, à Genève, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. G. Hantz et Jaques Mayor et Albert-St. van Muyden et J. Mayor.

Séance du 20 octobre. — M. Louis Bron, facteur de pianos, à Genève, Th. Grossmann, négociant, à Genève, Louis Panchaud, secrétaire de la Mairie, aux Eaux-Vives, et Henri Darier, banquier, à Genève, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. J. Mayor et P. Strœhlin, J. Mayor et G. Hantz, P. Strœhlin et Amédée Burri, J. Mayor et P. Strœhlin.

Séance du 25 octobre. — MM. Alphonse Favre, négociant à Genève et Louis Jamin, graveur-orfèvre, à Genève, ont été reçus au nombre

des membres actifs de la Société sur la présentation de MM. Auguste Cahorn et Henri Cailler et P. Strœhlin et J. Mayor.

Séance du 6 novembre. — MM. Francisque Taponnier, imprimeur, à Genève et Fritz von Jecklin, conservateur du Musée, à Coire, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société, sur la présentation de MM. A. Vincent et J. Mayor et P. Strœhlin et J. Mayor.

Séance du 4 décembre. — MM. Jules Brocher, étudiant à Genève et Emile Henrioud (1), négociant à Yverdon, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société sur la présentation de MM. A.-St. van Muyden et J. Mayor et Jean-Jacques Künzler et P. Strœhlin.

J. MAYOR, *secrétaire.* P. STRŒHLIN, *président.*

***

Modification des statuts.

Les modifications aux statuts proposées par le comité et adoptées par l'Assemblée générale du 30 septembre portent plutôt sur la forme que sur le fond de ces statuts. Le nombre des articles a été réduit de 66 à 54 par la suppression de quelques doubles emplois et la réunion d'articles séparés. Un changement important, cependant, est celui qui supprime le poste de rédacteur des publications et réduit ainsi à sept le nombre des membres du comité. L'expérience a prouvé que les fonctions de rédacteur étaient trop considérables pour incomber à une seule personne non rétribuée; et lorsque, de plus, ces fonctions sont remplies, comme c'était le cas, par le président de la Société, la tâche était trop forte. C'est le comité de la Société tout entier qui formera désormais le comité de rédaction de la *Revue.*

Les statuts modifiés seront envoyés à tous les membres au commencement de 1894.

***

Exposition nationale suisse, Genève 1896.

Comme nous le disions à propos de l'exposition, organisée pour l'Assemblée générale de 1893, les membres de notre Société seront probablement appelés à prêter leur concours à la section de l'art

(1) M. Henrioud, abonné à la *Revue* pour 1893, ne sera compté comme membre de la Société que depuis l'année 1894.

ancien de l'Exposition nationale de 1896. Il est, en effet, dans les projets du comité du groupe 25 (art ancien) de comprendre les monnaies et médailles suisses dans son exposition. D'autre part, le comité s'est fait inscrire éventuellement aux groupes 17 (sociétés savantes, etc., etc.) et 24 (art moderne) pour exposer les publications de la Société et les médailles éditées par elle.

Plusieurs des membres de notre Société font partie du comité du groupe 25; ce sont MM. Th. Dufour, J. Mayor, S. Perron, Ch. Rigaud et P. Strœhlin.

***

Local de la Société.

CONSTITUTION D'UNE SECTION DE GENÈVE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Le local que la Société occupait à la place du Molard devenant insuffisant et le bail approchant, du reste, de son terme, le comité a fait les recherches nécessaires pour se procurer un local nouveau, plus facilement accessible et suffisamment vaste.

Les membres genevois de la Société se sont alors constitués en section, en vertu du titre VI des statuts, dans le but de procurer à la Société un local convenable à un prix relativement modique. Grâce à de généreux donateurs, ils ont loué à la Grand'Rue, 9, 1er étage, un appartement dont une partie a été sous-louée à la Société pour une somme inférieure à celle qu'elle payait au Molard. Le mobilier et les collections ont été transportés au nouveau local au mois d'octobre; la Société a la jouissance complète d'une vaste pièce pour la bibliothèque, d'une alcôve, de nombreuses armoires et de diverses dépendances pour les stocks du *Bulletin* et de la *Revue* et différents dépôts, et la jouissance, avec la section de Genève, d'un grand salon de réunion.

Les réunions familières bi-mensuelles, qui se tenaient précédemment dans une brasserie, ont lieu maintenant dans le nouveau local qui est pourvu d'un tenancier. Nous ne saurions trop engager les membres de la Société de passage à Genève à profiter du local; il est ouvert tous les jours et chauffé les lundis et mercredis après-midi, depuis 1 heure.

Le comité de la Société a autorisé la constitution de la section de Genève dans sa séance du 25 octobre et pris connaissance de la composition de son comité, dans sa séance du 6 novembre. Ce comité est composé de MM. J. Mayor, président; J. Fluck, trésorier; H. Cailler, économe; Dr A. Ladé et Dr C. Reymond.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a été, comme nous l'avons dit, transportée dans le nouveau local ; elle est ouverte le lundi, de 1 h. 1/4 à 2 h., et pendant les réunions familières bi-mensuelles du mercredi. Les journaux et revues de l'année courante et les ouvrages nouveaux, placés dans la salle de réunion, peuvent être consultés en tout temps, sans l'intervention du bibliothécaire.

L'achèvement du catalogue de la bibliothèque a été retardé par deux causes : le transfert et la réorganisation de la bibliothèque d'abord, et la nécessité de compléter un grand nombre de recueils numismatiques, dont les collections, incomplètes, étaient restées dans le plus grand désordre depuis bien des années ; un certain nombre de ces périodiques ont pu déjà être complétés et reliés et d'autres le seront sous peu, nous l'espérons. L'impression du catalogue sera commencée aussitôt ce travail accompli.

Dans la séance du 4 décembre, le comité a adopté le règlement suivant pour l'usage de la bibliothèque :

Art. 1er. — La bibliothèque est ouverte tous les lundis, de 1 h. 1/4 à 2 heures, et pendant les réunions familières du soir.

Art. 2. — Les membres de la Société qui empruntent des ouvrages doivent les faire inscrire sur le registre de sortie et en faire constater la rentrée.

Art. 3. — Les ouvrages ne devront pas être gardés plus d'un mois. Si, à l'expiration de ce terme, ils ne sont pas demandés par un autre sociétaire, ils pourront être inscrits à nouveau.

Art. 4. — Les sociétaires demeurant dans d'autres cantons ou à l'étranger devront rembourser les frais d'envoi des volumes qu'ils auraient demandés.

Art. 5. — Tout volume perdu ou détérioré devra être remplacé par l'emprunteur et à ses frais.

***

Correspondance.

Dans sa séance du 27 décembre, le comité a décidé, après mûre délibération, d'adresser la lettre suivante à M. le Conseiller fédéral chargé du Département des Finances. On trouvera plus loin la réponse de M. Hauser, réponse que le Comité a cru bon de faire suivre de quelques réflexions. Il est inutile de faire un exposé préalable de la question.

Lettre au Conseil fédéral au sujet d'une nouvelle frappe de monnaies divisionnaires d'argent.

Genève, le 28 décembre 1893.

A Monsieur le Conseiller fédéral Hauser,
chef du Département fédéral des Finances,
a Berne.

Monsieur le Conseiller,

Lorsque, il y a quelques mois, le Département fédéral des finances a bien voulu promettre à la Société suisse de numismatique qu'un préavis lui serait demandé lorsque la Confédération aurait à faire frapper des monnaies ou des médailles, il était surtout fait allusion au côté artistique de la question. Cependant, le comité de la Société estime qu'il peut donner d'utiles renseignements en ce qui concerne la partie technique d'une frappe ou d'une émission et c'est pourquoi il prend la liberté de vous adresser les lignes suivantes.

Le comité de la Société suisse de numismatique a appris par les journaux du 20 courant, que l'émission projetée de monnaies divisionnaires d'argent se ferait au commencement de 1894, à Paris.

L'un des signataires de cette lettre, M. le Dr Ladé, surpris et doutant de l'exactitude de cette nouvelle, a immédiatement pris les informations nécessaires, particulièrement auprès de M. le Conseiller aux Etats Arnold Robert, qui s'est occupé de questions monétaires, pour savoir exactement ce qu'il en était.

M. Robert a répondu, après avoir eu une entrevue avec M. Hauser, qu'en effet, l'intention du Département des finances était bien de faire exécuter la nouvelle émission à l'étranger, aucune maison suisse ne pouvant se charger de ce travail et la Monnaie fédérale, à Berne, n'étant pas en état de le faire en ce moment.

Cette affirmation, qu'aucun atelier suisse ne pourrait se charger de cette frappe, nous paraît erronée et nous ne doutons pas que M. le Conseiller fédéral Hauser ne nous soit reconnaissant d'attirer son attention sur ce point, puisqu'il a accepté les conclusions de la commission du Conseil national (MM. Hammer et Charrière) qui demandait que le Conseil fédéral fasse tout son possible pour que l'émission projetée soit frappée en Suisse.

La Monnaie de Berne ne peut frapper en ce moment, non parce qu'elle est empêchée de frapper, mais parce qu'elle ne peut actuelle-

ment et pendant quelque temps encore, préparer les flans nécessaires; si on lui fournissait ces flans, elle serait en état de frapper dès maintenant.

Or — pour ne citer qu'une maison, un atelier ayant déjà fait le même travail — l'Usine genevoise de dégrossissage d'or pourrait préparer et livrer immédiatement les flans, en quantités quelconques.

Quant à la frappe, plus d'une maison en Suisse serait à même de l'exécuter; nous pouvons déjà citer l'atelier Furet (anciennement M.-L. Bovy), à Genève, qui a fait ses preuves jadis en frappant, entre autres, les belles monnaies genevoises de 1848, or (20 fr. et 10 fr.) et argent (10 et 5 fr.).

Il est évident que pour activer l'opération, on pourrait utiliser plusieurs ateliers travaillant simultanément. Ce serait même une bonne chose d'avoir recours à plusieurs ateliers, car il y a un intérêt national à posséder en Suisse le plus grand nombre possible de maisons ayant prouvé leur capacité de frapper monnaie en cas de nécessité (guerre ou autres circonstances).

C'est non seulement un tort fait à l'industrie suisse que de s'adresser à l'étranger pour des travaux qui peuvent être exécutés dans le pays, mais c'est fâcheux, à la veille de notre Exposition nationale, si l'on considère surtout que la Suisse s'adressera à un pays qui lui a déclaré la guerre douanière.

Nous vous présentons, Monsieur le Conseiller, l'assurance de notre respectueux dévouement.

(Signé) P.-Ch. Strœhlin, président.
Dr Ladé, vice-président.
J. Mayor, secrétaire.

***

Réponse du Département fédéral des Finances.

Berne, le 29 décembre 1893.

A la Société de numismatique, a Genève.

Messieurs,

Prenant occasion de la frappe de monnaies divisionnaires d'argent que la Confédération a l'intention de faire exécuter, vous venez nous rappeler, par votre honorée du 28 courant, que nous nous sommes

montrés disposés en son temps à demander le préavis et les conseils de votre honorable société lors de nouvelles frappes de monnaies.

Mais comme vous le dites vous-mêmes, ni l'art numismatique, ni la science héraldique ne sont en jeu cette fois-ci, attendu qu'il n'est pas question — pas plus que l'année dernière, du reste — de changer quoi que ce soit à nos monnaies divisionnaires d'argent. Il s'agit seulement de savoir : comment pourrons-nous faire frapper *le plus vite possible* des monnaies divisionnaires d'argent pour remédier à la pénurie qui s'est produite déjà dans le courant de cette année par suite de renvois répétés de monnaies divisionnaires italiennes dans leur pays d'origine et qui se fera sentir dans une mesure beaucoup plus forte à partir du mois de janvier 1894, quand le rapatriement des monnaies italiennes atteindra des proportions plus considérables.

Le besoin de remplacer les monnaies divisionnaires italiennes est tellement urgent et un retard aurait des conséquences si déplorables, que même des considérations comme la protection de l'art ou du travail national doivent s'effacer quand il s'agit de mettre les nouvelles monnaies en temps utile en circulation.

Or, dès avant la réunion des Chambres fédérales, qui sont seules compétentes pour ordonner des frappes de monnaies, nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour préparer la frappe dont s'agit. Notre atelier des monnaies nous ayant fait rapport qu'il ne pourrait se charger de la frappe que si on lui livrait les flans, nous nous sommes adressés en premier lieu à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or et avons échangé avec celle-ci plusieurs correspondances à ce sujet. Ce n'est qu'après que nous avons demandé aux Monnaies de Paris et de Bruxelles si elles se chargeraient de la frappe et à quelles conditions. Nous avions bien reçu des offres satisfaisantes de l'Usine genevoise, mais il nous a été impossible de les prendre en considération, parce que notre administration des monnaies nous avait déclaré catégoriquement sur ces entrefaites qu'avec ses installations actuelles elle ne pourrait, même en négligeant toutes les autres frappes prévues pour l'année prochaine, nous livrer complètement les 3 millions que vers la fin de 1894. Or, comme nous sommes absolument obligés de mettre les nouvelles monnaies en circulation dans les premiers mois de l'année prochaine, il ne pouvait dès lors plus être question de faire exécuter la frappe en régie et de nous faire livrer les flans par l'usine.

Vous nous proposez, il est vrai, de confier la frappe à des établissements privés, mais nous ne croyons pas que ces établissements

puissent s'organiser assez rapidement pour nous fournir en temps voulu les monnaies dont nous avons besoin.

Il suffira, du reste, de rappeler la dépréciation actuelle du métal blanc pour vous faire comprendre qu'aucun Etat possédant la régale des monnaies ne consentirait à faire exécuter ses frappes par des établissements privés sans exercer en même temps un contrôle minutieux, coûteux et gênant. La Monnaie de Paris ne présente pas cet inconvénient, puisqu'elle est soumise au contrôle le plus sévère de la part des organes de l'Etat français.

Nous sommes donc obligés par la force des choses de faire faire la frappe en question par la Monnaie de Paris. Mais comme nous devons fournir l'argent nous-mêmes, nous nous sommes derechef adressés à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or pour la livraison de ce métal, et nous avons l'espoir de pouvoir traiter avec elle.

Nous vous avons ainsi démontré que nous avons tout fait pour favoriser l'industrie du pays.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES,

HAUSER.

*
* *

Nous remercions Monsieur le Conseiller fédéral chargé du Département des finances de la promptitude avec laquelle il nous a répondu et nous tenons d'autant plus à le faire que sa lettre ne nous satisfait pas du tout et qu'il nous serait facile de la soumettre à une critique détaillée et victorieuse.

Nous ne le ferons pas pour deux raisons : d'abord il se trouve que le comité de la Société suisse de numismatique, qui est en même temps le comité de rédaction de la *Revue*, est composé exclusivement de citoyens genevois; or, comme les mesures que nous aurions voulu voir prendre pour que la frappe des monnaies divisionnaires n'eût pas lieu à l'étranger auraient donné du travail à des maisons genevoises et auraient ajouté à leur considération, dont une partie aurait rejailli sur notre canton, des esprits chagrins pourraient nous accuser d'avoir parlé seulement *pro domo nostra*, tout en nous donnant les airs d'élever la voix dans l'intérêt de la patrie suisse tout entière; en second lieu, partisans du principe d'autorité, nous ne voudrions pas qu'une discussion, tout objective qu'elle fût, nous entraînât, bien contre

notre gré, à manquer le moins du monde au respect dû aux premiers magistrats de la Confédération.

Cependant, il nous sera permis de nous laver du reproche, qui n'est pas formulé expressément dans la lettre de Monsieur le Conseiller fédéral Hauser que nous venons de reproduire, mais qui s'y lit entre les lignes, de nous être mêlés d'une chose qui ne nous regardait pas, en tant que représentants de la Société suisse de numismatique; nous n'avons pas eu la prétention de nous immiscer dans des questions techniques, financières ou économiques, qui ne sont pas de notre compétence, comme nous l'avons reconnu nous-mêmes; nous avons seulement voulu donner des renseignements sur des points de fait que le Département des finances ignorait très probablement et nous devons regretter qu'il ne nous ait pas été fourni l'occasion de les donner plus tôt.

Comme on vient de le voir, déjà avant la session des Chambres, le Conseil fédéral savait qu'il y aurait une frappe importante de monnaies d'appoint à effectuer en 1894 : si on l'avait su aussi dans le public et si nous en avions été prévenus, nous aurions pu informer Monsieur le chef du Département des finances que ce travail pouvait être fait par des maisons suisses et celles-ci auraient pu se mettre en mesure, en complétant leur matériel et en engageant le personnel suffisant, de l'exécuter promptement. En effet, aucun atelier particulier n'est outillé de façon à frapper, sans avertissement et préparation préalables, plusieurs millions de pièces dans un délai très court, parce qu'aucune de ces maisons ne peut s'attendre à être mise à cette épreuve : nous avons un hôtel fédéral des monnaies que chacun suppose être à la hauteur de sa tâche. A quoi donc est-il occupé présentement, puisqu'il n'est pas en état d'émettre le numéraire dont on nous dit que le pays a un besoin pressant ?

Quelle que soit l'explication qui nous sera donnée de ce phénomène étrange, il n'en reste pas moins le fait affligeant et indéniable que nous sommes beaucoup moins bien placés actuellement au point de vue de notre indépendance vis-à-vis de l'étranger, en ce qui concerne la frappe des monnaies, qu'avant que les cantons eussent fait le sacrifice de ce droit régalien en faveur de la Confédération. Pour commencer, ç'a été en 1850 et les années suivantes, la frappe à Paris et à Strasbourg des premières monnaies fédérales, après que Munich, auquel on s'était adressé d'abord, eut refusé de s'en charger; ensuite sont venus les essais de pièces d'or exécutés à Bruxelles; puis, dans la même ville, la frappe en nombre d'une des deux variétés

de l'écu de 5 francs de 1874; maintenant c'est de nouveau à l'hôtel des monnaies de Paris qu'on a recours; tout cela sans compter la médaille officielle du Jubilé de 1891, exécutée dans la même ville, les écus de 5 francs actuels dont les coins ont été commandés à Stuttgart et les billets de banque qui ont été gravés en Angleterre.

Nous affirmons que les choses ne se passaient pas ainsi dans les anciens temps et jusqu'en 1848 : les plus petits cantons se suffisaient à eux-mêmes et quand, par exception, ils ne pouvaient frapper eux-mêmes, ils s'adressaient à leurs confédérés et non point à l'étranger; il en a été ainsi même aux plus mauvais moments de notre histoire : sous le régime de l'acte de médiation, alors que la Suisse n'avait qu'une indépendance nominale, les monnaies se fabriquaient dans les cantons et non point à Paris; et il n'est pas jusqu'à la République helvétique, d'odieuse mémoire, qui n'utilisât les trois ateliers de Berne, de Bâle et de Soleure. Actuellement que la Suisse est plus forte et plus respectée au dehors qu'elle ne l'a jamais été, qu'elle affirme de plus en plus son indépendance dans tous les domaines, nous en sommes réduits, en fait d'émissions de monnaies, à peu près à la même condition que le bey de Tunis et le prince de Monaco, qui vivent sous le protectorat de la France, et que le roi des Hellènes, chef d'un état qui est en train de faire banqueroute. Quelle qu'en soit la cause, nous le constatons avec humiliation.